

Conseil Municipal du 6 février 2020

- Compte-rendu -

1- Budget principal : Approbation du compte administratif 2019

Le conseil Municipal a pris acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement		Dépenses :	5 936 619.73 €
		Recettes :	6 800 542.14 €
Résultat de fonctionnement			863 922.41 €
Section d'investissement	Dépenses :	Dépenses de l'exercice :	3 289 868.66 €
		Reste à réaliser, à reporter :	2 547 582.77 €
	Recettes :	Recettes de l'exercice :	3 374 794.38 €
		Reste à réaliser, à reporter :	2 865 428.20 €
Résultat d'investissement			375 771.15 €
Résultat Global			1 239 693.56 €

Par 20 voix pour, le Maire ne prenant pas part au vote, et 5 votes contre, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2019.

2- Information au Conseil Municipal : liste des concours attribués en 2019 par la commune sous forme de prestations en nature ou subventions

Le Conseil Municipal a pris acte de la liste des concours attribués en 2019 par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions, qui est annexée au compte administratif.

3- Budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval » : approbation du Compte Administratif 2019

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé, par 25 voix pour, le compte administratif 2019 du « lotissement les Hauts de Keruzanval ».

4- Budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz » : approbation du Compte Administratif 2019

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé, par 20 voix pour et 5 abstentions, le compte administratif 2019 du « lotissement les résidences de Kermengleuz ».

5- Budget annexe « lotissement de Coat Bian » : approbation du Compte Administratif 2019

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé, par 25 voix pour, le compte administratif 2019 du « lotissement de Coat Bian ».

6- Budget principal : compte de gestion 2019

Le compte de gestion 2019 a été présenté au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2019 du budget principal.

7- Budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval » : compte de gestion 2019

Le compte de gestion 2019 du budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval » a été présenté au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2019 du budget annexe « lotissement les Hauts de Keruzanval ».

8- Budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz » : compte de gestion 2019

Le compte de gestion 2019 du budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz » a été présenté au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2019 du budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz ».

9- Budget annexe « lotissement de Coat Bian » : compte de gestion 2019

Le compte de gestion 2019 du budget annexe « lotissement de Coat Bian » a été présenté au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2019 du budget annexe « lotissement de Coat Bian ».

10- Budget principal : affectation des résultats 2019

Il a été rappelé aux membres du Conseil Municipal que la comptabilité M14 prévoit que l'assemblée, après avoir approuvé le compte administratif, délibère sur l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2019, sont les suivants : **En fonctionnement : un excédent d'un montant de 863 922,41 €.** **En investissement : un excédent d'un montant de 84 925,72 €.** **Les crédits reportés en restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à : 2 574 582,77 € en dépenses et 2 865 428,20 € en recettes.** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a confirmé le prélèvement initialement prévu lors du vote du budget primitif 2020, à savoir : 750 000 € ; d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante, 750 000 € au compte 1068 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2020 et 113 922,41 € au compte 002 en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2020.

11- Vote des taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 votes contre, a approuvé les taux d'imposition communaux ci-dessous :

Impôt concerné	Taux 2019	Taux proposés pour 2020
Taxe d'habitation	23.47	Gel des taux de TH
Foncier bâti	21	23
Foncier non bâti	46.56	Sans changement

12-Budget principal : approbation du Budget primitif 2020**Section de fonctionnement**

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	1 142 740.00 €	Produits des services	380 900.00 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 753 000.00 €	Impôts et taxes	3 919 530.00 €
Atténuation de produits	587 000.00 €	Dotations subventions participations	1 415 860.00 €
Autres charges de gestion	786 918.00 €	Autres produits de gestion courante	90 000.00 €
Charges financières	109 874.72 €	Atténuation de charges	63 700.00 €
Charges exceptionnelles	7161.99 €	Opérations d'ordre de transferts entre sections	88 167.00 €
Dotations aux amortissements et provisions	6 000.00 €	Produits exceptionnels	16 800.00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	186 186.10 €	Produits financiers	1.40 €
Dépenses imprévues	10 000.00 €		
Virement à la section d'investissement	500 000.00 €	RECETTES de L'EXERCICE	5 974 958.40 €
DEPENSES de L'EXERCICE	6 088 880.81 €	Excédent antérieur reporté	113 922.41 €
TOTAL de la section :	6 088 880.81 €	TOTAL de la section :	6 088 880.81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**Le budget d'investissement s'équilibre à 5 307 850.02 €**

La prévision concernant les dépenses d'investissement consacrées aux achats, études et travaux s'établit comme suit :

Opérations	Crédits ouverts	Opérations	Crédits ouverts
Opérations (constructions, installations, matériel et outillage)			
Médiathèque	51 180.00 €	Equipements culturels	5 187.05 €
Embellissement de la ville	37 300.00 €	Maison de l'enfance	2 084,40 €
Cimetière	8 000.00 €	Fort de Penfeld	10 000.00 €
Ecoles	56 349.78 €	Pétanque	439 404.73 €
Services techniques	17 490.00 €	Plate-forme de déchets verts	17 480.00 €
Vie associative	14 160.00 €	Vidéo protection	10 000.00 €
Mairie	20 530.00 €	CS Louis Ballard – installations sportives	2 409 613.54 €
Travaux de sécurité dans les bâtiments	79 686.88 €	Dynamisation du centre bourg	28 212.00 €
Le sport	80 463 94 €	Aménagement du parking Pagnol	244 469.11 €
Mise aux normes accessibilité	15 000.00 €	Aménagement du centre-bourg	646 857.03 €
Développement durable et Economie d'énergie	63 993.50 €		
TOTAL : 4 257 461.96 €			
Immobilisations hors opérations : 221 207.12 €			
TOTAL immobilisations hors opérations + opérations : 4 478 669.08 €			

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 votes contre, a adopté le budget primitif 2019.

13-Budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval » : budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le budget présenté.

14-Budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz » : budget primitif 2020

Le Conseil Municipal a approuvé, par 22 voix pour et 5 abstentions a approuvé le budget présenté.

15-Budget annexe « lotissement de Coat Bian » : budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le budget présenté.

16 -Subvention 2020 au CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'octroi d'une subvention forfaitaire d'un montant de 35.500 € au CCAS de Guilers et a autorisé le versement.

17 -Demande de subvention exceptionnelle AGRIFETE 2020

L'Agrifète a pour objectif la promotion de l'agriculture et des agriculteurs, la valorisation des passions et des métiers et la communication sur le « Manger Français ». Le comité d'organisation d'Agrifète 2020 sollicite auprès de la Mairie de Guilers l'attribution d'une subvention de 500 € pour l'organisation de l'évènement. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé et a autorisé le versement du montant de la subvention sollicitée.*

18 -Cession des biens situés 33, 33bis et 35 rue Charles de Gaulle.

Dans le cadre d'un programme général de densification et de redynamisation du centre-bourg de Guilers, la commune, en collaboration avec Brest métropole et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, a constitué une réserve foncière de 2396 m² environ, située en centre-bourg et inscrite dans un périmètre de veille foncière. Cet îlot comprend une propriété sise 33 rue Charles de Gaulle, cadastrée section BB parcelle n°47, pour une contenance totale d'environ 521 m² ; une propriété sise 33 bis rue Charles de Gaulle, cadastrée section BB, parcelles n°48 et 50, pour une contenance totale d'environ 922 m² et une propriété sise 35 rue Charles de Gaulle, cadastrée section BB parcelles n°46 et 49, pour une contenance totale d'environ 953 m². *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la cession de l'îlot formé par les propriétés situées 33, 33 bis et 35 rue Charles de Gaulle, à Monsieur Yvon HERNOT (ou à son substituant), au prix de 476 100 €, tous les frais et taxes liés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur, et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents à venir permettant la mise en œuvre de cette transaction.*

19 -Dénomination de voie Bois de Keroual

La voie desservant l'entrée du bois de Keroual nécessite d'être dénommée. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le nom proposé à savoir : Allée du Moulin de Keroual.*

20 -Dénomination de voies lotissement « Coat Bian »

Le lotissement communal « Coat Bian », situé au droit de la rue Lucie Randoïn, a été approuvé le 17 août 2019, afin de lotir 24 lots. Il convient de dénommer les deux voies de desserte du lotissement. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les noms proposés à savoir : voie A : rue Camille MUFFAT ; voie B : rue Suzanne LENGLEN.*

21 -Dénomination lieudit Le Cosquer

Le lieudit Le Cosquer comprend plusieurs habitations desservies par une voirie qui n'est pas dénommée. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le nom proposé à savoir : Route du Cosquer*

22 -Dénomination lieudit Le Guenez

Le lieudit Le Guenez comprend plusieurs habitations ainsi qu'une activité commerciale desservies par une voirie qui n'est pas dénommée. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le nom proposé à savoir : Route du Guenez*

23 -Dénomination lieudit Kerallan

Le lieudit Kerallan comprend plusieurs habitations desservies par une voirie qui n'est pas dénommée. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le nom proposé à savoir : Route de Kerallan*

24 -Information au conseil municipal sur l'attribution des lots pour la viabilisation du lotissement Coat Bian

Le Conseil Municipal a approuvé le 20 mars 2018 la création du lotissement communal Coat Bian et a autorisé le Maire à signer toutes les pièces pour la réalisation de cette opération. La commission d'appel d'offres réunie le 4 décembre a émis un avis favorable à l'analyse présentée par Urbateam. M. Le Maire a, dans le cadre de sa délégation générale, signé les marchés avec les entreprises Kerleroux, GTIE et Paysages d'Iroise. *Le Conseil Municipal, a pris acte de la signature de ces marchés avec les 4 entreprises.*

25 -Exploitation d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes par la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS au lieu-dit « Bodonou » à Brest

Par arrêté du 27 décembre 2019, Monsieur le Préfet du Finistère a prescrit l'ouverture d'une consultation du public du 23 janvier au 19 février 2020, sur la demande d'enregistrement présentée par la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS, en vue de l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit « Bodonou » à Brest. La société LAFARGEHOLCIM GRANULATS exploite actuellement la sablière de Bodonou sur trois communes. L'exploitation a été autorisée par l'arrêté préfectoral du 06 février 2007, pour une durée de 10 ans.

Cet arrêté a été complété à différentes reprises, prolongeant l'autorisation jusqu'en juin 2020. Le projet ISDI, situé sur la commune de Brest, dans le secteur 4 de la sablière, représente une superficie totale de 13 ha 74 à 12 ca. L'accès au site s'effectue par la route de la Trinité sur la commune de Guilers (V.C.5), avec une entrée par l'accès déjà existant. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce projet d'installation de stockage de déchets inertes.*

26 -Autorisation de programme : Piste d'athlétisme

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions, a autorisé les modifications de programme présentées et a approuvé le calendrier de répartition prévisionnelle par exercice des nouveaux crédits de paiement correspondants.

27-Restructuration/extension du restaurant scolaire Chateaubriand

Le scramble mis en place dans le cadre de l'extension du groupe scolaire Pauline Kergomard donne entière satisfaction, cet équipement apporte confort pour l'ensemble des utilisateurs. La commune souhaite proposer le même type d'équipement au sein du groupe scolaire Chateaubriand. Afin de garantir un accueil optimal des utilisateurs de la cantine et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, le projet prévoit la restructuration de la salle de restauration avec la mise en place d'un scramble, la restructuration des vestiaires, d'une extension au droit de la cantine existante permettant de prolonger la zone de plonge et la création d'une salle multifonction. Le démarrage des travaux est envisagé en janvier 2021 pour une livraison en septembre 2021. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet, a validé le plan prévisionnel de financement de l'opération, a autorisé Monsieur Le Maire à lancer un appel d'offre pour les missions de maîtrise d'œuvre, a autorisé Monsieur Le Maire à lancer un appel d'offre en procédure adaptée pour la réalisation des travaux, a autorisé Monsieur Le Maire à signer tous les documents y afférents y compris les marchés et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est susceptible d'être éligible auprès de l'Etat, et tous organismes concernés.*

28 -Autorisation de programme : Restructuration/extension du restaurant scolaire Chateaubriand

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après s'être fait exposer les modalités d'autorisation de programme pour la restructuration et extension du restaurant scolaire Chateaubriand, a approuvé l'ouverture de l'autorisation de programme et a approuvé le calendrier de répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

29 -Adhésion à la centrale d'achat de Megalis Bretagne pour la mise à disposition de certificats électroniques

Le Conseil Municipal du 19 décembre dernier a renouvelé l'adhésion au bouquet numérique de Megalis Bretagne et a autorisé le Maire à signer la charte s'y afférent. La mairie dispose actuellement d'1 certificat pour la dématérialisation du contrôle de légalité et de 3 certificats pour la dématérialisation des pièces comptables. La validité des certificats est attachée au mandat électif, nous devons en acheter de nouveaux pour le prochain Conseil Municipal. Le Syndicat mixte de coopération territoriale Megalis Bretagne a conclu, dans le cadre d'une centrale d'achat ad-hoc, un marché de fourniture de certificats électroniques qui a pris effet en janvier 2020 pour une durée d'un an reconductible 3 fois. Dans un souci de rationalisation et d'efficacité pour l'achat de ces certificats électroniques et au regard des conditions favorables offertes par ce marché conclu par Megalis Bretagne, il est proposé d'adhérer à cette centrale d'achat. Les modalités relatives au fonctionnement de la centrale d'achat sont encadrées dans le projet de convention. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'adhésion à la centrale d'achat Mégalis Bretagne pour la mise à disposition d'un marché de certificats électroniques et a autorisé monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention d'adhésion annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*